

non, et ébauches d'écrous et de boulons, n.a.s., et pentures en T et pentures longues de toutes sortes, n.a.s., ad valorem, $\frac{1}{2}$ p. liv. et 25 p. c.

280. Ferrures à l'usage des constructeurs des ébénistes, des tapissiers, des selliers et des voitures, y compris les couplets, pentures et serrures, étrilles, bottes pour les chevaux, harnais et sellerie, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

281. Patins de toutes sortes, à roulettes ou autres, ou leurs parties, ad valorem, 35 p. c.

282. Compteurs à gaz, ad valorem, 35 p. c.

283. Armoires, de sûreté, portes d'armoires et de voûtes de sûreté, balances, fléaux et machines à éprouver la force, de toutes sortes, ad valorem, 30 p. c.

284. Couteaux à dépecer, couteaux et fourchettes en acier, fusils de bouchers et de table, couteaux pour les huîtres, à pain, à cuisine, de boucher, de cordonnier, de maréchal-ferrant, à mastic, à ha choir, et de vitrier, coupe-cigares, spatules ou couteaux à palette, rasoirs, grattoirs, ou canifs de bureau, canifs de poche, serpettes, couteaux de chasse, limes de manucures, ciseaux, couteaux à émonder; ciseaux de barbier, de tailleurs et mouchettes, tondeuses pour les chevaux et la toilette, et toute sorte de coutellerie, plaquée ou non, n.a.p. — Lorsque quelques-uns de ces articles sont importés dans des boîtes ou écrins les boîtes ou écrins seront imposables au même taux que leur contenu, ad valorem, 30 p. c.

285. Lames ou ébauches de couteaux et fourchettes de table de fer ou d'acier à l'état brut, sans manches, non repassées à la lime ou à la meule ni autrement ouvrées, ad valorem, 10 p. c.

286. Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forée ni autrement ouvrée; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis ni autrement ouvrés, et ébauches d'abat-jour en cellulose pour lampes, ad valorem, 10 p. c.

287. Cages d'oiseaux, de perroquets, d'écureuil, et de rats, en fil métallique, et leurs parties métalliques, ad valorem, 35 p. c.

288. Limes et râpes, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

289. Herminettes, couperets, hachettes, scies, coins, masses, marteaux, leviers, renards, et outils de chemins de fer; pics, piches et œils et ébauches percées pour ces outils; enclumes, étaux; et outils ou outils-machines de toutes espèces, y compris les outils du ferblantier ou du cordonnier ou outils d'établi, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

290. Haches, faux, faucilles, lames de faucheuses, couteaux tranchants, herse, râtaux, fourches, manches de faux, couteaux de ferme ou de champ, forets pour plantage de poteaux et autres instruments aratoires, n.a.s., ad valorem, 25 p. c.

291. Pelles et bêches, fer ou acier, n.a.s., ébauches de pelles et de bêches, et fer ou acier taillé de forme pour ces ébauches, et faucheuses pour pelouse, ad valorem, 35 p. c.

292. Articles en métal anglais, nickel, argent d'Allemagne et du Nevada, non plaqués, et articles d'aluminium, n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

293. Articles en argent sterling ou autres, en nickel plaqués, dorés ou argentés par des procédés électriques, de toutes sortes, plaqués en tout ou en partie, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

294. Instruments téléphoniques et télégraphiques, batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques, dynamos générateurs, douilles, isolements de toutes sortes; et appareils électriques, n.a.s., ad valorem, 25 p. c.

295. Charbon pour l'éclairage à l'électricité et pointes de charbon, de toutes sortes, n.a.s., ad valorem, 35 p. c.

296. Charbon de plus de six pouces de circonférence, ad valorem, 15 p. c.

297. Lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, lanternes, chandeliers, appareils à gaz, huile de pétrole ou autres huiles et appareils d'éclairage à l'électricité ou parties d'appareils en métal, y compris la lave ou autres pointes, brûleurs, collets, portes-globes, abat-jour et porte abat-jour, ad valorem, 30 p. c.

298. Ressorts de lampes, et globes en verre pour lumières électriques, ad valorem, 10 p. c.

299. Métal de Babbitt, métal à caractères d'imprimerie, fer-blanc phosphoré et bronze phosphoré, en lingots, barres, plaques, feuilles et fil, ad valorem, 10 p. c.

300. Caractères d'imprimerie, y compris les châssis, les coins et les plombs à espacer, de toutes sortes, ad valorem, 20 p. c.

301. Planches gravées sur bois sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces planches, y compris les planches d'acier des gravures, polies, gravées ou qui doivent être gravées, ad valorem, 20 p. c.

302. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose pour almanacs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.a.s., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, par pouce carré, 1/2 c.

303. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, et bases ou supports composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, par pouce carré, $\frac{1}{2}$ c.

Et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, par pouce carré, 1/2 c.

304. Tordeuses à l'usage domestique et leurs différentes parties, ad valorem 35 p. c.

305. Boucles en fer, acier, laiton ou cuivre de toutes sortes, n.a.p., (n'étant pas de la bijouterie), ad valorem 30 p. c.

306. Fusils, carabines, y compris les fusils et carabines à vent, qui ne sont point des jouets, mousquets, canons, pistolets, revolvers ou autres armes à feu, boîtes à cartouches, cartouches, amorces, capsules, bourres ou autres munitions n.a.p., baïonnettes, épées, fleurets et masques; couverts ou étaux de fusils ou de pistolets, gibecières, outils à fabriquer des cartouches et banderolles de tous matériaux, ad valorem 30 p. c.

307. Articles creux en agate, granit, en fer ou en acier émaillés, ad valorem 35 p. c.

308. Articles en fer ou en acier émaillés n.a.s., articles creux en fer ou en acier noir uni, étamés ou recouverts, et ustensiles en nikel et aluminium pour cuisine et usage domestique, n.a.s., ad valorem 30 p. c.

309. Ferblanterie unie ou vernissée ou lithographiée, et articles en fer galvanisé ou en acier et tous articles de ferblanterie, n.a.s., et articles de fer galvanisé ou d'acier, n.a.p., ad valorem 25 p. c.

310. Enseignes, de tous matériaux, avec ou sans cadres et lettres de tous matériaux, pour les enseignes ou autre usage semblable, ad valorem 30 p. c.

311. Pompes à incendie et extincteurs, y compris les pompes d'arrosoir pour protection contre l'incendie, ad valorem 35 p. c.

312. Pompes en laiton de toutes sortes, et pommes d'arrosoir pour jardins ou pelouses, ad valorem 30 p. c.

313. Presses à imprimer, machines d'imprimerie, presses lithographiques et accessoires de ces presses pour la confection de caractères; machines à plier, machines de relieur, outils et instruments de reliure, de réglage, de relief et machines à couper le papier ou pièces détachées de ces machines, ad valorem 10 p. c.

314. Machines à coudre, ou pièces détachées de ces machines, ad valorem 30 p. c.

315. Machines à vapeur, chaudières, broyeurs de minéral et de roche, bo cards, rouleaux-Cornish recouverts en cuir, perçoirs à roches, comprimeurs d'air, grues, élévateurs, coupeurs à percussion de houille, pompes, n.a.s., moulins à vent, manèges à chevaux, machines locomobiles, machines à battre, séparateurs, machines à hacher le fourrage, extracteurs de pommes de terre, broyeurs de grains, tarares, lieuses, voitures (wagons) de ferme, machines à mortaiser et clavigraphes, et toute machinerie, composée en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.a.p., ad valorem, 25 pour cent.

316. Garnitures de cardes mécaniques, ad valorem, 25 pour cent.

317. Oreilles ou plaques de charrues, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et découpées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées, ad valorem, 5 pour cent.

318. Faucheuses, moissonneuses, engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, moissonneuses simples, bineuses, charrues, herse, râtaux à cheval et machines à semer en sillons, étendeurs d'engrais, sarclours, et héri-son malléable, courroies à chaînons pour engerbeuses, ad valorem, 20 p. c.

319. Lignes de fond, cuillères, hameçons pour pêche à la mouche, poids, émerillons et amorces de pêche des sportamen, et hameçons, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

320. Echantillons de laiton, fer, acier ou autre métal (n'étant pas des modèles), ad valorem, 30 pour cent.

321. Objets ou articles non spécialement énumérés ou prévus, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et soit en tout ou en partie ouvrés, ad valorem, 30 pour cent.

Véhicules.

322. Grosses voitures de roulage, camions, traîneaux et véhicules de même genre, ad valorem, 25 p. c.

323. Bogheis, carrosses, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables n.a.s., y compris les traîneaux légers, cutters, et les voitures et traîneaux d'enfants et les pièces détachées de ces voitures, n.a.p., ad valorem, 35 p. c.

324. Wagons ou autres voitures de chemins de fer, brouettes, trucks, éboueurs de rues et de chemins de fer et charrettes à bras, ad valorem, 30 p. c.

325. Bicycles et tricycles, ad valorem, 30 p. c.

(A suivre).